

Nouvelle-Écosse.—Le programme des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse comporte trois divisions: le cours élémentaire (année préparatoire et de la 1^{re} à la 6^e), le cours secondaire junior (7^e, 8^e et 9^e) et le cours senior (10^e, 11^e et 12^e). L'immatriculation junior s'obtient à la fin de la 12^e. Les écoles secondaires senior offrent l'enseignement commercial de même que l'enseignement général.

Ces dernières années, bon nombre d'écoles secondaires rurales et régionales, qui pour la plupart enseignent de la 7^e à la 12^e année, ont été établies aux fins d'assurer l'enseignement secondaire en dehors des centres urbains. Le nombre d'élèves inscrits aux cours par correspondance, tout en ne formant qu'une proportion relativement faible du total de la population scolaire, a augmenté ces dernières années en raison de la pénurie d'instituteurs brevetés. Il y a dans la province une vingtaine d'écoles privées élémentaires et secondaires, presque toutes catholiques.

Le 1^{er} janvier 1956, une loi importante a donné suite aux avis d'une Commission royale chargée de faire enquête sur le financement des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. La loi visait à arrêter un "programme de base" pour toutes les écoles élémentaires et secondaires, à rendre plus équitable l'assiette de l'impôt scolaire et à répartir les subventions provinciales en fonction des besoins.

La formation professionnelle est donnée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique dans deux écoles secondaires de comté, dans des classes du soir dans plus de quarante centres, par correspondance dans huit écoles houillères, dans une école d'arpentage, dans une école de navigation maritime, dans une école de génie maritime et dans une école d'art. Le ministère du Travail dirige trois centres du Plan canadien de formation professionnelle. Le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, dirigé par le ministère de l'Agriculture, donne des cours abrégés d'agriculture. Un certain nombre d'écoles de pêche fonctionnent sous la direction du ministère du Commerce et de l'Industrie. En 1955, sept écoles commerciales privées et neuf institutions d'enseignement par correspondance étaient enregistrées sous le régime de la loi sur les écoles professionnelles, qui est appliquée par le ministère de l'Instruction publique.

Jusqu'à 1955, seuls le *Normal College* et les universités formaient les instituteurs d'école primaire et d'école secondaire, respectivement. Depuis, cependant, l'Université Acadia, l'Université Dalhousie, l'Université Mount-Allison et l'Université Saint-François-Xavier assurent la formation pédagogique des étudiants qui comptent deux ou trois années d'études secondaires ou qui possèdent un grade universitaire et elles préparent ainsi des professeurs pour les écoles primaires et les écoles secondaires junior.

La Nouvelle-Écosse compte 14 institutions d'enseignement universitaire: ce sont l'Université Acadia, le Collège Sainte-Anne, le Couvent du Sacré-Cœur (collège junior), l'Université Dalhousie, le *King's College*, le Collège de pharmacie des Maritimes, le *Pine Hill Divinity Hall*, le Séminaire du Sacré-Cœur, l'École d'assistance sociale des Maritimes, le Collège *Mount Saint Vincent*, le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse (junior), l'École technique de la Nouvelle-Écosse, l'Université Saint-François-Xavier (y compris le Collège *Mount Saint Bernard* et le Collège junior Xavier) et l'Université Sainte-Marie.

En collaboration avec le Service d'éducation des adultes du ministère de l'Instruction publique, un programme d'éducation populaire d'envergure provinciale a été mis sur pied. Il comprend des classes de folklore, des cours du soir, des cours abrégés et des services culturels; le programme met un accent spécial sur le développement économique. Un certain nombre d'universités offrent aussi des services dit d'extension.

Nouveau-Brunswick.—Le système scolaire du Nouveau-Brunswick comporte douze années de cours, dont huit d'enseignement élémentaire et quatre d'enseignement secondaire. La douzième constitue l'immatriculation junior. Deux écoles secondaires urbaines offrent une treizième année dont le programme est celui de première année de l'Université du Nouveau-Brunswick; ce sont les examens de l'université que subissent les élèves. Le Nouveau-Brunswick compte un peu moins de vingt écoles privées, la plupart catholiques.